

## Je demande un passeport biométrique Je suis une personne mineure

SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS : 01 45 10 76 00, PRÉSENCE OBLIGATOIRE d'un des parents et du mineur

- 1) Je complète le dossier Cerfa Orange remis par l'accueil ou la pré-demande que j'ai remplie sur Internet via <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- 2) J'apporte les pièces obligatoires :

1ère demande

J'apporte en Mairie :

- Cerfa Orange complété ou la Pré-demande remplie et imprimée impérativement :**
- Carte d'identité **en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans** : original + photocopie
- OU**
- Acte de naissance original (copie intégrale) de **moins de 3 mois** (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé ou pour les français nés à l'étranger dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes) ;
- Photo d'identité récente (**moins de 6 mois**), non coupée et conforme aux normes **35 x 45 mm sur un fond clair** (en couleur, sans lunettes, visage dégagé, sans accessoire visible dans les cheveux, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée...) ;
- Justificatif de domicile de **moins d'1 an aux noms et prénoms des parents** : *original + photocopie* (facture d'eau, électricité, de téléphone **fixe**, avis d'imposition ou certificat de non-imposition,...) ;
- Livret de famille (page parent + page enfant) ou acte de naissance de **moins de 3 mois** ;
- Timbre fiscal (achat en ligne via [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac) : 17€ pour les moins de 15 ans ; 42€ pour les plus de 15 ans ;
- Pièce d'identité **en cours de validité** du représentant légal présent : *original + photocopie*.

Renouvellement

J'apporte en Mairie :

- Cerfa Orange complété ou Pré-demande remplie et imprimée impérativement :**
- Passeport : *original + photocopie* ;
- Photo d'identité récente (**moins de 6 mois**), non coupée et conforme aux normes **35 x 45 mm sur un fond clair** (en couleur, sans lunettes, visage dégagé, sans accessoire visible dans les cheveux, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée...) ;
- Justificatif de domicile de **moins d'1 an aux noms et prénoms des parents** : *original + photocopie* (facture d'eau, électricité, de téléphone **fixe**, avis d'imposition ou certificat de non-imposition...) ;
- Livret de famille (originale et photocopie) ou acte de naissance de **moins de 3 mois** ;
- Timbre fiscal (achat en ligne via [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac) : 17€ pour les moins de 15 ans ; 42€ pour les plus de de 15 ans ;
- Pièce d'identité **en cours de validité du représentant légal présent** : *original + photocopie* ;

Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans :

- Carte d'identité valide ou périmée depuis **moins de 5 ans** : *original + photocopie*

**OU**

- Acte de naissance original (copie intégrale) de **moins de 3 mois** (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé ou pour les français nés à l'étranger dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes).

- L'ensemble** des documents exigés pour une 1<sup>ère</sup> demande ;
- Déclaration de perte **signée et datée par le parent (Cerfa n°14011\*01)** : *original + copie* à trouver sur Internet ou en mairie
- OU**
- Déclaration de vol : *original + photocopie* à effectuer en commissariat ou en gendarmerie.
- Si pas de carte nationale d'identité :**
- Pièce officielle avec photo (carte vitale, pass navigo, ...) : *original + photocopie*.

## **Attention, des pièces complémentaires sont exigées pour les situations suivantes :**

- **Si le parent ou tuteur est hébergé :**
  - Pièce d'identité de la personne qui vous héberge : photocopie uniquement ;
  - Attestation de l'hébergeant signée et datée certifiant que vous habitez chez lui de manière stable ou depuis **plus de 3 mois** (les nom et prénom de vous et de l'enfant doivent être mentionnés dans l'attestation) : original ;
  - Justificatif de domicile récent (**moins d'un an**) au nom de l'hébergeant : original + photocopie ;
  - Un justificatif complémentaire récent, avec nom et prénom du parent ou tuteur** : bulletin de salaire, facture de téléphone mobile, attestation de Sécurité sociale, relevé de compte bancaire ...
- **Si les parents ou tuteurs sont séparés/divorcés :**
  - Jugement ou convention de divorce ou jugement des affaires familiale **dans leur intégralité** : original + photocopie.
- **Si le mineur est en garde alternée :**
  - Justificatif de domicile de l'autre parent **de moins d'1 an** : original + photocopie ;
  - Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité de l'autre parent.
- **Si le mineur est né à l'étranger :**
  - Acte de naissance de moins de 3 mois avec la mention de naturalisation ou décret de naturalisation ;**
  - Titre républicain : original + photocopie
  - ou**
  - Document de circulation : original + photocopie.
- **Si le mineur est né à l'étranger ou né en France de parents nés à l'étranger :**
  - Certificat de nationalité française du parent (pour une 1<sup>ère</sup> demande de pièce d'identité française).
- **Si je veux que le mineur ait un nom d'usage (double nom) :**
  - Un justificatif : acte de naissance faisant apparaître la double filiation ;
  - Une lettre signée et datée + photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent indiquant son accord pour que l'enfant porte ce double nom.
- **Si le mineur est sous tutelle :**
  - La décision de justice désignant le tuteur : original + photocopie.

### **Lors du dépôt de votre dossier,**

**Les délais donnés par le Service citoyenneté sont toujours à titre indicatif.**

**Ils fluctuent selon la période et le nombre de demandes dans le Val-de-Marne**

**Anticipez dans la mesure du possible vos démarches.**